
*Commission du tourisme, de
l'écologie, de la culture, de
l'aménagement du territoire et du
transport aérien*

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU TOURISME, DE L'ÉCOLOGIE,
DE LA CULTURE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU TRANSPORT AÉRIEN
DU JEUDI 11 JANVIER 2018**

Le jeudi 11 janvier 2018, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, initialement convoquée à 9 h 30, démarre ses travaux à 9 h 31.

Sont présents en qualité de membres de la commission : *M^{me} Sylvana Puhetini, présidente ; M^{me} Jeanine Tata, vice-présidente ; M^{me} Joëlle Frebault, secrétaire ; M. Rudolph Jordan ; M. Charles Fong Loi ; M^{me} Élise Vanaa ; M^{me} Vaiata Perry-Friedman ; M. Jacqui Drollet.*

Est absente en qualité de membres de la commission : *M^{me} Sandrine Turquem (procuration à M^{me} Élise Vanaa).*

Le ministère en charge des relations avec l'assemblée est représenté par : *M^{me} Vanessa Wan Der Heyoten, chargée de mission.*



Le quorum étant atteint, la présidente de la commission annonce qu'un seul dossier figure à l'ordre du jour :

***Projet de loi du pays portant réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française
(Lettre n° 9611/PR du 21-12-2017)***

Rapporteurs : *M^{mes} Sylvana Puhetini et Jeanine Tata*

Représentants du gouvernement :

M^{me} Nicole Bouteau, ministre du tourisme, des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions

M^{me} Tamara Drape-Mu, directrice de cabinet du ministre

M. Stéphane Renard, consultant auprès du ministre

M^{me} Vaite Hauata, chef p.i. du Service du tourisme (SDT)

M^{me} Laurence Varet, responsable de la stratégie du tourisme au SDT

La présidente : Vous souhaitez que nous lisions tout le projet ?

M. Jacqui Drollet : *Tō 'u mana'o, i roto i teie nei rurura'a nā tatou, e rurura'a faufa'a roa mai te peu e tae mai te mau ti'a nō te fa'aterera'a hau, no te tītaura'a ia i tō rātou mau mana'o 'e pāhonora'a i tā tātou mau uira'a.*

E mana'o tō 'u i ni'a i te pū'ohura'a ō teie nei tumu parau 'o tei fa'ataehia mai i roto i tō tātou rima 'e e mana'o tō 'u i ni'a i te mau 'īrava ō te ture fenua.

Aita vau e pāpū maita'i e nāfea tātou i te arata'i, mai te peu e tai'o tātou i te tā'āto'ara'a ō te mau 'īrava, mea faufa'a nō te mea nā na e arata'i i te huru ō te fa'annahora'a nō teie nei fāri'ira'a manihini iō tātou. Terā ia tō 'u mana'o mai te peu e nehenehe tātou, i ni'a i teie nei mau 'īrava e tai'o i te mau 'īrava 'e tītāu ato'a i te tahi mau uira'a e pāhonora'a nō te mea tē vai ra te tahi mau 'īrava e 'ere roa i te mea pāpū roa i te pāpa'i-ra'a-hia mai.

Terā ri'i te mana'o e vai ra i roto iā 'u, 'eiaha pa'i tātou e rū noa nō te mea e tāpura faufa'a roa teie no te orara'a ō tō tātou fenua.

M^{me} Élise Vanaa : *Aita vau e tuatāpapa mai tā Jacqui. Terā noa, 'ua tae mai tātou i teie po'ipo'i ma te māna'ona'o noa vau 'e te ferurira'a ē, peneia'e e tonohia mai hō'ē ti'a nō roto mai i teie mau pū ō te tā'atira'a no te fāri'ira'a manihini nō te mau hōtera 'utuāfare no te tāu'apaurā'a i ni'a i teie tāuiiira'a, 'ia pāpū ho'i ia tātou ē mea tano ānei i ni'a i tā rātou e ora nei i te mau mahana tāta'i tahi i roto i tā rātou 'imira'a faufa'a. 'E te vai fa'ahou ra ānei te tahi mau vāhi e mea tano 'ia ha'amaita'i atu ā. 'Aita rā ho'i i pārahi mai. Na reira ia tātou, e ui iho ā ia i te uira'a i te fa'aterehau.*

Je souhaitais simplement la présence d'un représentant de la petite hôtellerie, des pensions de famille de manière à qu'il puisse répondre à nos questions et nous dire si les modifications leur convenaient ou pas et s'il y a d'autres points à améliorer.

PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2015-2020

M^{me} Nicole Bouteau : Nous avons préparé deux diaporamas, une première sur la mise en œuvre de la stratégie du tourisme pour faire suite à la demande des élus lors de la séance sur le budget primitif 2018 et une seconde sur la loi du pays.

Je pense que c'est l'occasion, d'autant que cette loi du pays fait partie de la stratégie dans la gouvernance, dans toute la réglementation, effectivement, pour certaines relativement anciennes, qu'il s'agisse du transport touristique, qu'il s'agisse de la plongée avec un texte qui est passé récemment à l'assemblée. Dans notre calendrier de révision de la réglementation dans le domaine touristique, l'hébergement était également une des réglementations que nous souhaitions modifier parce que la destination n'offre pas que de l'hôtellerie classée et de l'hébergement type pension de famille. En effet, d'autres types d'hébergement se développent et donc il a fallu tenir compte également dans la réglementation de ces nouveaux types d'hébergement.

Il s'agit de répondre également à des standards internationaux, simplifier les choses et accompagner... C'était votre question, Madame la représentante. On ne nous a pas demandé en fait de convier, mais on aurait pu effectivement, les représentants des associations des pensions de famille.

Mais sachez que l'ensemble des hébergeurs ont été associés à l'élaboration de ce texte et que, en tout cas, pour les pensions de famille, l'une de leurs préoccupations était essentiellement de pouvoir régulariser la situation de nombreuses pensions de famille qui ne pouvaient pas accéder au classement pour des raisons de conformité (pas de permis de construire parce que les pensions sont construites sur des terrains souvent indivis). Et la deuxième problématique concerne le développement des meublés du tourisme, ce que nous appelons les « locations saisonnières », que l'on voit se développer sur Internet via des plateformes telles qu'Airbnb. Et effectivement, c'est un phénomène qui se développe de plus en plus, on aura l'occasion également d'en parler. Et du coup, ce type d'hébergement est également pris en compte maintenant dans la réglementation.

Ce que je vous propose c'est de vous faire un point sur la stratégie. Ce que nous allons vous présenter c'est ce qui a été présenté lors du dernier comité de pilotage de la stratégie de développement touristique de la Polynésie 2015-2020 qui a eu lieu au mois de novembre dernier à l'occasion de la venue du chef du bureau des PTOM basé en Nouvelle-Calédonie. Il est venu à notre rencontre puisque, vous le savez, nous allons signer le 23 février prochain la convention de financement du 11^e FED qui est entièrement consacrée pour la Polynésie au tourisme. Ce sont 3,6 milliards de francs pacifique qui vont nous être alloués dans le cadre de cette stratégie par l'Europe et par la Communauté européenne.

Donc, il nous semblait important de vous faire un point d'étape sur où nous en sommes sans avoir les financements. Cette stratégie est mise en œuvre depuis la fin de l'année 2015 et l'assemblée de Polynésie avait émis un avis en 2016 sur cette stratégie également, comme le CESC et le Conseil des ministres.

M. Jacqui Drollet : *Te vāhi tā 'u e pe'ape'a nei i roto i tā tātou paraparau, te mau ra pa'i iā 'u te 'avei'a i fa'annahia nō te fāri'ira'a manihini iō tātou, tei ma'irihia atu nā roto i te reo peretāne « Embraced by mana ». Tei hea te mana mai te peu e nā roto noa tātou i te reo farāni, tātou iho, te mau ti'a, mai te peu e nā roto noa tātou i te tahi reo 'e'ē atu i te parau nō te mana ? 'Aita vau e fa'ahapa ra, te ui ra vau i teie taime. 'Aita ānei i tae i te taime, e fa'anaho mai tātou i tā tātou parau nō te fāri'ira'a manihini nā roto i tō tātou reo ? Terā tō 'u mana'o hōhonu.*

Te piti ō tō 'u mana'o, tē tuatāpapa ra tātou i te parau nō te fāri'ira'a manihini i roto i te mau 'utuāfare ri'iri'i, 'aita te mau ti'a, tā'a'ē noa atu i te mau mana'o ā te fa'aterehau. 'Ua fa'aro'o tātou i tō na mana'o, mea hau rā nā tātou, te mau mero i roto i te tōmīte, i te fa'aro'o ato'a i te mau mana'o ō teie mau ti'a e arata'i nei i teie mau hotēra 'utuāfare. No te aha 'aita ratou i tītauhia ?

No te mea teie tāpura 'ohīpa 'o tā tātou e mā'iti, nō te fa'aterera'a ia ia rātou i roto i tō rātou orara'a. Peneia'e tē vai ra te tahi mau mana'o hau atu i te maita'i 'o tā ratou e hina'aro ra e parau mai, 'aita e tū'ati ra i te mana'o ō te fa'aterehau, nā tātou pa'i ia e hi'o 'ua tano ānei, 'ua hape ānei. 'Aita tātou e pae tahi ra, tē feruri ra tātou i te tahi fa'anahora'a 'ia huru maita'i ri'i tā tātou 'ohīpa. Te mau ra ia 'oe i tā tātou i paraparau i ni'a i te rahui, tei hea tō na vaira'a ? 'Ua 'itehia te mau fifi, 'aita rā i matara. E nehenehe ato'a teie fifi, i teie mahana, e tupu hō'ē ā huru.

M. Stéphane Renard : Cette stratégie du développement touristique en termes de contexte est prévue sur une période qui s'étale de 2015 à 2020. Elle a été élaborée en 2015, elle comprend 134 actions, 232 sous-actions et a fait l'objet de différentes communications en conseil des ministres, un avis du CESC, un avis de l'assemblée de Polynésie française et une communication sur la méthodologie de mise en œuvre également en avril 2017.

L'état d'avancement, la stratégie s'articule sur trois axes principaux. Le premier était indiqué comme la nécessité d'affirmer la destination sur son identité propre. Le deuxième axe, de mettre en place les conditions de développement du tourisme. Et le troisième axe, assez technique, de restructurer la gouvernance générale du développement touristique en Polynésie française.

Déjà, à janvier 2018, sur ces trois axes, un certain nombre d'actions ont été menées. Sur le premier axe d'affirmation de la destination, 21 actions sur les 63 contenues dans la stratégie ont été mises en œuvre en 2017. Certaines avaient été initiées en 2016 et ont été achevées en 2017. D'autres ont été initiées en 2017. Sur le second axe, la mise en place des conditions du développement touristique, 14 actions sur 37. Et enfin, sur le dernier axe de restructuration de la gouvernance, 9 actions sur 34 ont été mises en œuvre en 2017. Vous pouvez voir qu'un peu plus d'un tiers de l'ensemble des actions prévues sur cette stratégie ont déjà été soit achevé soit en tous les cas initié et mis en œuvre.

Lors de l'arrivée de Madame la ministre du tourisme en janvier 2017, elle a souhaité se doter, pour son ministère et pour l'année jusqu'à la fin du mandat, d'un plan d'actions tiré, là aussi, de la stratégie et qui s'articulait autour de cinq piliers.

Sur le premier pilier (continuité des actions qui avaient été déjà enclenchées et un travail de proximité auprès des populations, auprès des acteurs, pour arriver à aider au déploiement de cette stratégie), 100 % des objectifs fixés en début d'année ont été atteints en 2017, autour notamment de la campagne de sensibilisation, des émissions télévisées, des publications et un magazine spécifique au tourisme, des clips diffusés sur les réseaux sociaux et les médias numériques. L'organisation — vous l'avez accueilli ici, à l'assemblée de Polynésie française — du Forum des métiers du tourisme, mais également d'assises, de l'organisation des Trophées du tourisme, un soutien également à la création de projets touristiques. Et, en parallèle de cela, également des dispositifs d'accompagnement personnalisé, de formations, de coaching ou en tous les cas de remise à niveau pour celles et ceux qui le souhaitaient, d'une part, auprès des pensions de famille et portée par l'association des pensions de famille et, d'autre part, auprès des prestataires d'activités touristiques opérée par la CCISM.

Sur le deuxième pilier consacré à la gouvernance et la réglementation, Madame la ministre l'a rappelé, beaucoup de travaux ont été menés cette année sur un certain nombre de textes et de réglementations qui, soit vous ont été soumis, soit vont vous être soumis dans les prochains mois, parce que c'étaient des réglementations anciennes qui avaient besoin d'être mises au goût du jour.

Ce sont 70 % des objectifs 2017 qui ont été atteints, quatre lois du pays majeures en préparation ou proches de l'aboutissement (plongée, hébergements, agences de voyage, bureaux d'excursions, transports terrestres et charter nautique) et tout un travail lié au suivi de la gouvernance touristique, l'organisation du comité de pilotage gouvernemental, la tenue des Observatoires du tourisme qui regroupent l'ensemble des représentants des différentes filières touristiques et des pouvoirs publics, et tout le travail de suivi opéré notamment par le Service du tourisme et par Laurence, qui est ici, autour de la programmation du FED et du CDMT.

Sur le troisième pilier, infrastructures et équipements, là aussi, le programme fixé en début d'année a été suivi. 90 % des objectifs atteints. À noter que pour le Service du tourisme, entre 2013 et 2017, ils ont 60 % de sites supplémentaires à aménager et gérer à effectifs constants. Donc, énormément de sites touristiques réaménagés, entretenus, gardiennés, beaucoup sur les Îles-du-Vent et progressivement, de plus en plus, dans les autres archipels. La création également d'un COPIL de stratégie de la croisière pour arriver à avoir des avancées supplémentaires, notamment en termes d'infrastructures et d'équipements. Vous le savez, le Port autonome de Papeete a travaillé et a annoncé la constitution du terminal de croisières, ici, dans le port, l'aménagement de nouvelles escales, à Vairao, également à Fakarava. Donc, le travail s'est poursuivi tout au long de l'année sur ces sujets.

Sur le quatrième pilier, promotion et commercialisation, d'une part, 85 % des objectifs 2017 ont été atteints. Par ailleurs, d'autres objectifs qui n'avaient pas été fixés, vous en avez entendu parler, notamment sur les annonces de dessertes aériennes pour 2018, ont également été menées, amorçant sans doute un tournant pour le développement touristique de la destination. Donc, renforcement de cette desserte aérienne, à la fois sur le marché français et européen, sur le marché USA et l'Amérique du Nord et le Canada, sur le marché australien, sans doute, sur l'Amérique du Sud. Mais également de nouvelles campagnes qui ont été déployées, Monsieur le représentant y faisait référence, par le biais de Tahiti Tourisme avec des aspects plus sectoriels aujourd'hui, plus segmentés, de nouvelles plateformes Internet ont été développées également, et puis des soutiens à un certain nombre de tournages qui se sont déroulés ici, en Polynésie française.

Enfin, sur le dernier volet, création ou aide au déploiement de nouveaux produits touristiques autour du tourisme vert, du tourisme bleu, du tourisme culturel et du tourisme durable, les différents segments du tourisme, un certain nombre d'actions se sont poursuivies, sans aller aussi loin que les objectifs initiaux l'avaient espéré, mais il reste encore trois mois pour augmenter ce pourcentage d'objectifs atteints.

Sur les stratégies sectorielles, la finalisation du plan, de ce que l'on a appelé la « Route des 36 mois », qui est un référentiel en termes non seulement d'infrastructures, mais de services, d'organisation pour arriver à ce que la plaisance touristique, le charter, le super Yachting puissent se développer de manière cohérente sur la plupart des archipels puisqu'aujourd'hui, vous le savez, dans le cadre de la plaisance, les navires de passage peuvent rester jusqu'à 36 mois avant d'avoir à importer le bateau, conformément aux réglementations douanières. Donc, il faut profiter de ce temps pour qu'ils restent le plus longtemps possible et qu'ils dépensent, bien évidemment, le plus possible dans des îles qui sont éloignées des flux touristiques habituels. Également, l'émergence d'une stratégie sur les activités nautiques physiques et sportives à vocation touristique, que ce soit le surf ou le *va'a*, mais également le kite-surf, le canoë kayak et toutes sortes d'activités nautiques, pour qu'elles puissent se déployer et renforcer notre offre d'excursions et d'expériences à proposer à nos visiteurs. Tout un travail également sur l'offre muséale. Vous avez entendu parler des projets autour de l'ex-musée Gauguin, également une réflexion de James Norman Hall, également un certain nombre de déploiements qui sont prévus et d'arriver à travailler sur une harmonisation de cette offre muséale, avec un travail étroit porté par le Musée de Tahiti et ses îles. Et enfin, une volonté de structuration et de développement du tourisme vert qui pâtit du fait d'une vraie désorganisation et d'un éparpillement des acteurs, d'un manque de volonté et de cohésion, de volonté commune. Donc, il faut arriver à rassembler tout le monde dans une même direction pour arriver à lever les freins, lever les problématiques qui se posent dans tous les archipels et dans toutes les îles pour arriver à le développer. Et autour également du Fare Natura. Bien évidemment, pendant l'année 2017, vous le savez, a eu lieu le classement du *marae* Taputapuatea et puis la mise en place de formations de guides, guide d'activités lagonaires. Et doivent démarrer, dès le premier trimestre également, des formations de guides pour les excursions nautiques et pour la plongée sous-marine.

M^{me} Nicole Bouteau : Je propose, sur les aménagements, de passer assez rapidement. C'était pour illustrer un petit peu ce qui est en cours, ce qui est réalisé. La pointe Vénus, nous inaugurons à la fin du mois les aménagements paysagers, d'assainissement de toute la zone parking réalisés, avec également un accès public à la mer qui a été aménagé. Hotuarea également, la pointe que vous connaissez.

M^{me} Élise Vanaa : Le fameux flamboyant !

M^{me} Nicole Bouteau : À la demande, nous avons rencontré, bien évidemment, la commune et les élus de Faaa ainsi que leurs services techniques. Ce projet a subi des modifications à la demande de la commune. Donc, l'esquisse qui vous est présenté, là, tient compte des observations de la commune, l'idée étant d'aménager ce site historique et culturel. C'est beaucoup du paysager mais c'est aussi un point de vente, petit marché de Faaa qui sera réalisé.

James Norman Hall, normalement, les travaux sont terminés. C'est toute une remise à niveau des espaces paysagers à l'extérieur, mais également une extension des terrasses pour pouvoir accueillir et protéger les visiteurs, parce qu'il n'y avait pas d'espace couvert à l'extérieur.

L'espace scénographique Gauguin sur Papeari. Vous savez que le musée est fermé depuis 2013, que différents projets ont pu être réalisés sur place. Depuis le 1^{er} décembre, le site a été affecté au Service du tourisme pour reprendre l'aménagement, en sachant que nous allons bénéficier, et cela a été acté au dernier comité de pilotage, de crédits du Contrat de projets, notamment pour réaliser les études sur la partie muséographique de cet espace. Donc, un comité scientifique a été mis en place pour travailler sur le programme muséal de cet espace.

Sur Vairao, nous avons souhaité vous faire une petite *slide* puisque, vous le savez, la Presqu'île va devenir une escale croisière également cette année puisque, au mois de juillet, le Paul Gauguin y fera sa première escale. Et donc, des aménagements en concertation avec la commune de Taiarapu Ouest sont programmés pour que nous puissions accueillir le Paul Gauguin.

Les sentiers aquatiques sur Tahiti, Moorea, mais également *Raromata'i* et les Tuamotu, l'idée étant de proposer des sentiers de randonnée sous-marins, du *snorkeling*, avec des informations qui seront réalisées à destination des écoles, de la population et de nos visiteurs.

Concernant le jardin botanique de Faaroa, nous avons pris un petit peu de retard, mais nous avons relancé l'appel d'offres sur ce chantier et nous devrions démarrer les travaux en février prochain. Ce jardin existait déjà, mais n'était pas réellement aménagé. L'idée, c'est de pouvoir en faire vraiment un point d'arrêt, de visite sur la route de Taputapuatea, non seulement *via* le lagon, mais également par voie terrestre.

Nous vous en avons parlé, le chantier de l'écomusée Fare Natura de Moorea a démarré puisque nous avons déplacé le *fare* du gardien des exploitations de crevettes qui nous empêchait d'avancer sur ce projet.

Et enfin, juste pour vous refaire un point sur les financements qui sont dédiés au tourisme, c'est le budget du Pays, bien évidemment. C'est également le Contrat de projets, le Fonds pour le développement du tourisme de croisière et le fond européen de développement (11^e FED), dont nous allons signer la convention de financement le mois prochain à Bruxelles.

Pour le budget 2018 en fonctionnement (Ministère du tourisme, Service du tourisme et GIE Tahiti Tourisme), c'est près de 2,5 milliards, en sachant qu'une grande partie de cette enveloppe est dédiée à la promotion, tant à l'international que sur le plan local.

Le budget 2018 en investissement, c'est 1,100 milliard dont une partie d'une grande partie en aménagement, mais également une partie pour les aides aux hébergements. Et cela concerne uniquement les pensions de famille. En adéquation avec l'adoption de cette loi du pays, nous avons doublé l'enveloppe de soutien financier aux pensions de famille puisque, je vous le disais, cette loi du pays va permettre de régulariser la situation d'un certain nombre de pensions qui ne pouvaient pas prétendre au classement. Cela va leur permettre de pouvoir engager, avec le classement également, les rénovations voire les extensions qui leur étaient nécessaires.

Le tourisme de croisière.

Le Fonds européen, 3,6 milliards, nous vous l'avons dit, vont nous être débloqués par tranches, des tranches fermes et des tranches variables en fonction de l'atteinte de nos objectifs. Les tranches fermes vont être débloquées cette année, l'année prochaine également. Et ensuite, les dernières tranches seront variables, c'est-à-dire que si nous n'atteignons pas nos objectifs, elles ne nous seront pas versées. Donc, il y a des indicateurs de fréquentation, de création d'emplois, de création d'entreprises. Chaque année, nous devons atteindre ces objectifs. Et, si nous ne les atteignons pas, nous devons expliquer pourquoi. Et si les explications ne conviennent pas ou si nous justifions mal, les dernières tranches pourraient ne pas nous être versées. Donc vraiment, c'est cette stratégie aussi qui pilote aussi les versements.

C'est une synthèse. Ce diaporama va vous être laissé. Sylvana Puhetini, qui préside votre commission législative du tourisme, participe à l'ensemble de ces outils de gouvernance, et notamment le comité de pilotage. Donc, les rapports plus détaillés sont à votre disposition, si vous souhaitez avoir un document et un point plus détaillé sur la mise en œuvre de cette stratégie.

PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DU PAYS

M^{me} Nicole Bouteau : Pour revenir à notre projet de loi du pays, rapidement, nous avons souhaité vous faire un point sur l'hébergement touristique au 31 décembre 2017.

Aujourd'hui, notre parc réceptif actuel compte 46 hôtels qui représentent 2 744 unités (unité c'est clef, clef c'est chambre, bungalow) pour une capacité d'accueil journalière environ 7 000 clients (visiteurs, touristes). Aujourd'hui, ce sont 311 pensions de famille réparties en Polynésie. C'est environ 1 500 unités pour une capacité de 4 635 visiteurs environ. Aujourd'hui, nous allons démarrer une étude sur les meublés du tourisme, ce qu'on appelle les « locations saisonnières ». Nous avons recensé environ 350 meublés du tourisme. Mais, on pourra en reparler tout à l'heure, on souhaite avoir effectivement une image beaucoup plus précise de la répartition des capacités du type de clientèle. Et c'est vrai que ce travail est aussi à faire sur Internet puisque, quand vous allez sur Airbnb et que vous tapez Polynésie française, vous voyez défiler toutes ces meublés du tourisme qui sont proposés à la location. Nous avons une auberge de jeunesse qui est située à Papeete et qui est en train de se développer puisqu'il investit sur un deuxième niveau. C'est petit mais ça marche bien. C'est trois dortoirs une chambre et capacité de 36.

Mais l'hébergement, ce n'est pas que l'hébergement terrestre, c'est également l'hébergement flottant, c'est la croisière. Et dans la croisière nous parlons de bateaux qui sont en tête de lignes, basés en Polynésie.

Donc, aujourd'hui ce sont quatre navires de croisière que vous connaissez : le Paul Gauguin, l'Aranui, Le Wind Spirit et le Haumana qui a repris son activité l'année dernière. Cela représente 355 cabines avec une capacité d'accueil de 760 passagers. Et on n'en parle pas beaucoup, mais nous avons toute la flotte du charter nautique qui se développe également. On est vraiment en montée en gamme. Ce sont des bateaux vraiment de grande qualité, avec des cabines de plus en plus confortables, où nos îles, et notamment sur *Raromata'i*, sur les Tuamotu, se développent bien aujourd'hui. Ce sont 82 navires, 360 cabines pour une capacité d'accueil de plus de 360 passagers.

Au total, en unités d'hébergement, ce sont 5 300 unités avec une capacité journalière d'environ 13 500 visiteurs.

Voilà un petit résumé sous forme de camembert de ce que représente aujourd'hui ce type d'établissement. Le nombre d'établissements : hôtels, pension de famille, mais également l'hébergement flottant. Le nombre de chambres. Comme vous pouvez le voir, c'est l'hôtellerie effectivement qui regroupe le plus d'unités aujourd'hui et les pensions de familles qui viennent juste après, entre les classés et les non classés (1 500 unités).

Concernant la répartition par archipel de l'hôtellerie, c'est sur les Îles-du-Vent, Tahiti et Moorea, et sur *Raromata'i* que nous avons l'essentiel du parc hôtelier. Et pour les pensions de famille, il en va quasiment de même, Îles-du-Vent, Îles-Sous-le-Vent ; mais nous voyons également que, sur les Tuamotu, il y a un développement essentiellement sur Rairoa, sur Tikehau et sur Fakarava.

Sur la loi du pays, les problématiques auxquelles nous étions confrontés : faire face à l'évolution des usages, des standards internationaux ; simplifier, alléger les procédures ; tenir compte des nouveaux types d'hébergement (On a parlé des meublés du tourisme mais arrivent sur le marché de l'hébergement également des hébergements qui n'existaient pas jusqu'à présent) ; et puis revoir les modalités de classement, toujours dans une volonté de simplifier les choses.

L'objectif de la refonte : faciliter, mieux encadrer l'activité de meublés du tourisme (c'était une demande forte notamment des pensions de famille qui considèrent, à juste titre, qu'il y avait de la concurrence déloyale de ces meublés du tourisme), actualiser la classification, simplifier, alléger.

Sur les catégories d'hébergement, on connaît bien l'hôtellerie classée, ce qu'on appelle l'« hôtellerie internationale ». On appréhende bien également les pensions de famille, la petite hôtellerie familiale. Mais aujourd'hui, nous avons les meublés du tourisme ces dernières années qui se sont développées, les auberges de jeunesse. Il y en a une, mais il pourrait s'en développer.

Je vous invite à aller visiter celle qui est située à Papeete et qui est en plus par un jeune homme très sympathique. On dit que c'est de l'hébergement peut être de *backpackers*, de mauvaise qualité. Pas du tout ! Je vous assure que c'est un produit effectivement *backpackers*, mais en même temps qui est de qualité, qui est adapté à ce type de clientèle. Et nous avons aussi beaucoup de familles des îles qui viennent parce que l'hébergement n'est pas cher, et quand ils doivent passer une ou deux nuits à Papeete, en plein centre ville, cette auberge de jeunesse est bien pratique. Terrains de camping, villages de vacances et autres hébergements. On les a appelés aussi les « hébergements atypiques ». Vous avez une image d'un prototype qui est en construction actuellement, qui est un hébergement sur l'eau. C'est un catamaran sur deux niveaux. C'est ce qui est proposé. Sur deux niveaux, cela fait quasiment 200 mètres carrés. C'est aménagé comme une petite villa que vous avez dans un hôtel, mais sauf que là, c'est un hébergement qui pourra se mettre au mouillage et se déplacer sur Vairao ou de l'autre côté, dans des conditions, avec des corps-morts, de manière totalement écologique. Donc, ils ont obtenu leur licence de navigation charters. Ils ont obtenu aussi le soutien du Pays, et c'est un chantier naval polynésien qui réalise ce type d'hébergement. Et puis il y a également des choses plus modernes qui peuvent être réalisées. Donc, la volonté de tenir compte de cette évolution de l'hébergement touristique en Polynésie.

Ensuite, les principaux changements vont concerner les conditions d'exploitation (on a repris un certain nombre de dispositions qui existaient dans le texte actuel), les obligations liées à l'exploitation, les conditions du classement, ainsi que les modalités de classement et les catégories d'hébergement.

Sur les conditions d'exploitation pour les meublés du tourisme, l'une des conditions c'est que cette location n'excède pas neuf mois dans l'année. C'est répondre également à la réglementation bien évidemment en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité, d'accueil du public. Et puis une déclaration non seulement auprès du Service du tourisme, mais également auprès des mairies. Les meublés du tourisme doivent et devront se déclarer auprès des mairies de localisation de ce meublé du tourisme. Ce qui nous permet d'avoir un recensement également de ce type d'hébergement.

Je vous laisse prendre connaissance des installations : en bon état d'entretien général, affichage des consignes de sécurité, des choses qui peuvent vous paraître peut-être logiques et évidentes, mais que le texte reprend bien évidemment.

Sur les modalités de classement : une demande à faire auprès du Service du tourisme, une visite qui est assurée par les agents du Service du tourisme (cellule d'hébergement). Ce qui change dans la réglementation, c'est que nous supprimons la commission de classement parce que c'est aussi ce qui alourdissait et prenait beaucoup de temps dans la procédure de classement. Ce sera directement un arrêté de classement sur proposition du service du tourisme, qui a les compétences, l'expertise, qui aura fait la visite sur site, qui aura instruit et constitué avec les pensions de famille le dossier, ou avec les hôtels. Et bien c'est un arrêté du ministre en charge du tourisme, avec une augmentation de la durée de validité de classement à cinq ans. La question nous a été posée au CESC, mais si au cours de ces cinq ans, l'hébergement ne remplit plus les conditions du classement, bien évidemment que le déclassement sera réalisé.

Sur les pensions de famille, particulièrement c'était aussi une attente, une demande. Pour les hébergements existants, qui sont en activité, l'obligation de fournir le permis de construire et le certificat de conformité ne sera plus une obligation. C'est un travail que nous avons réalisé avec le service de l'urbanisme. Ce sont des dispositions que nous avons écrit avec eux, pour leur permettre de régulariser leur situation, de pouvoir prétendre au classement, en respectant bien évidemment les critères de classement et pour pouvoir accéder aussi aux aides publiques. Puisque la condition pour pouvoir accéder aux aides publiques, c'est notamment le classement.

Les bénéficiaires du classement, ce sont les accompagnements du Pays, c'est pouvoir également, en principe bénéficier de tout ce qui est soutien public, tant sur le plan financier qu'en matière d'accompagnement.

Sur les catégories d'hébergement : hôtels de tourisme international. À un moment, nous avons imaginé proposer la sixième étoile, ce qui peut être considéré ailleurs comme Palace. Le Brando n'est pas classable aujourd'hui cinq étoiles. Les hôteliers, les propriétaires d'hôtels nous disent que cela ne se fait pas à travers le monde. En fait, au delà du cinq étoiles, ils sont considérés comme palaces. Donc, ils ont le classement cinq étoiles, mais en même temps leur commercialisation, la promotion qu'ils font de leur hébergement les classent. C'est l'exemple du Brando qui, à travers le monde, est considéré comme un petit bijou et récompensé régulièrement.

Sur les pensions de famille, ce qui change c'est qu'à la demande des pensions de famille, puisque vous savez que c'était la petite hôtellerie familiale, ils ont souhaité que le nom « pension de famille » soit inscrit dans la loi du pays et non plus « petite hôtellerie familiale ». Deux types d'hébergement dans la pension de famille, la chambre d'hôte et le *fare* d'hôte, qui sont soumis au classement, contrairement aux autres.

Sur les hôtels de tourisme international c'est du classement de deux à cinq étoiles. Un hôtel de tourisme c'est une location à une clientèle touristique qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas son domicile. Ce sont des définitions internationales que nous avons reprises. Hors zone urbaine, nous avons repris les dispositions actuelles. L'obligation de structures architecturales essentiellement pavillonnaires. Le bungalow sur l'eau est réservé aux hôtels quatre et cinq étoiles. C'est déjà une disposition qui existe.

Pour les pensions de famille, donc deux types de pension : la chambre d'hôte et le *fare* d'hôte. Un classement jusqu'à présent c'était un à trois *tiare*, nous passons à quatre *tiare*, également à la demande des pensions de famille. Ce sont des unités d'hébergement dans l'enceinte ou aux abords de la maison familiale formant un ensemble s'inspirant du style polynésien et des traditions de l'archipel d'implantation. C'est une location à une clientèle touristique qui y effectue un séjour caractérisé par une location également à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas son domicile, comme pour les hôtels. Et enfin, c'est précisé mais on reprend ce qui était déjà écrit : « *Accueillir dans une ambiance familiale et dans une tradition d'hospitalité polynésienne* ».

Autres points à préciser pour les pensions de famille : unité maximale c'est 15 unités, autant en chambre qu'en entité pavillonnaire c'est-à-dire *fare* d'hôte ; nombre de personnes maximales c'est 45 — l'idée c'est de distinguer la pension de famille aussi de l'hôtellerie, même de l'hôtellerie deux étoiles — ; situation des chambres ou bungalows, dans l'enceinte ou aux abords de la maison familiale ; et puis, un prix de la nuitée qui inclut le petit déjeuner.

Le meublé du tourisme ce sont des maisons, villas ou appartements meublés à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage. Donc, il n'y a pas de service comme dans une pension de famille ou dans un hôtel. Ils prennent les clés, s'installent et organisent eux-mêmes leur vie pendant la durée de leur séjour. En plus du service du tourisme, une déclaration préalable est à faire auprès de la commune d'implantation de ce meublé du tourisme.

M. Charles Fong Loi : Madame la ministre, je viens de voir que, effectivement, les meublés du tourisme seront, je pense, plus tard, assujettis à la taxe de séjour. Cela veut dire que, jusqu'à présent, environ 350 à 360 de ces meublés du tourisme ont bénéficié largement, je dis bien, de cette opportunité de ne pas payer cette taxe de séjour.

M^{me} Nicole Bouteau : Le texte n'aborde pas le volet fiscal. Ça, c'est autre chose. La taxe de séjour est une taxe effectivement communale. C'est la raison aussi pour laquelle, ce sont des touristes que ce soit du tourisme d'intérieur ou du tourisme international parce que, en nous déplaçons dans les îles, nous pouvons être également touristes dans nos îles. Mais oui, l'idée c'est effectivement qu'il y ait un traitement qui soit similaire à ceux des pensions de famille.

Je vous rappelle aujourd'hui que seule l'hôtellerie dite « internationale » paye la redevance de promotion touristique. Les pensions de famille ne sont pas assujetties à la redevance de promotion touristique, par contre elles le sont à la taxe de séjour. Et les meublés du tourisme également ne sont pas redevables de la redevance de promotion touristique. Ce n'est pas l'objet de cette loi du pays. L'idée c'est qu'un meublé du tourisme doit payer une patente, et ce qui va avec également.

Je vous le disais, sur cette catégorie d'hébergement, nous allons démarrer une étude pour beaucoup mieux appréhender ce secteur d'activité d'hébergement. On vous dit : 350 unités. Cela fleurit de partout, ce n'était pas encadré, ni déclaré. Donc, tout le monde fait un petit peu ce qu'il entend. Et en même temps, nous le savons, puisque nous sommes en contact avec l'une des entreprises, d'ailleurs, Tahiti Home demandait à pouvoir être intégré dans cette loi du pays et que les meublés du tourisme soient pris en considération. Eux, ce sont déjà 300 unités sur les îles de la Société, mais ce n'est que Tahiti Home. Ensuite, il y a tous les autres. Donc, c'est énorme et il faut vraiment qu'on s'y penche.

EXAMEN DU PROJET DE LOI DU PAYS

Sur les articles LP 1 à LP 4

Les articles LP 1 à LP 4 ne suscitent pas de discussion.

Vote sur les articles LP 1 à LP 4
Adoptés à l'unanimité avec 9 voix (dont 1 procuration)

Sur l'article LP 5

M. Jacqui Drollet : *Mai te peu 'aita teie nei mau fare e fāri'i 'ia tītauhia te mau mana'o, te vai ra ānei te tahi fa'ahapara'a ia rātou ? Te vai ānei ra te tahi ture e nehenehe e ta'iri ia rātou mai te peu 'aita rātou e pāhono mai ?*

Tō 'u mana'o, te vai ra te tahi mau fare mai teie te huru 'ua tauturuhia rātou i te pae ō te tino moni. Mai te peu 'aita rātou e fāri'i 'ia hāerehia e tītau i te mau mana'o, e fa'aho'ihia ānei te reira tino moni i roto i te fa'aterera'a ō te Hau fenua ?

M^{me} Nicole Bouteau : Nous n'avons pas prévu de sanction particulière s'il n'y a pas de réponse à ces demandes d'informations. Sachez que l'ensemble aujourd'hui des hébergements lorsqu'ils sont sollicités répondent aux demandes d'informations et du Service du tourisme et de l'Institut de la statistique.

La présidente : Souvent, il y a collaboration et puis des hôtels.

M. Jacqui Drollet : *Te vāhi māere i roto i teie nei 'īrava, te fa'ahēpohia ra teie nei mau fare 'e 'aita rā e rāve'a no te fa'ahēpo. Te pāpa'i ra tātou ē, te fa'ahēpo ra tātou, 'aita rā e rāve'a mai te peu e'ita e pāhono mai. Te aura'a, faufa'a 'ore teie 'īrava.*

M^{me} Nicole Bouteau : En fait, c'est une disposition qui existait déjà pour les établissements classés, que nous étendons aux autres hébergements. Seules les pensions de famille et les hôtels étaient concernés par cette disposition que nous étendons à l'ensemble des hébergements.

M. Jacqui Drollet : *'Aita vau e māuruuru ra i teie pāhonora'a.*

La présidente : *Mea nāfea, penei a'e te vai ra hō'ē taime e ferurihia ai i ni'a i terā mau rāve'a nō te fa'autu'ara'a.*

M. Jacqui Drollet : *Te mana'o hōhonu, 'aita vau e 'ōpani ra 'ia fa'ahēpohia. I teienei, mai te peu e fa'ahēpo 'oe 'e 'aita te ta'ata e auraro, eaha tā 'oe e fa'autu'a ? 'Ia fa'ahēpo 'oe i te tahi ta'ata nā ni'a i te pere'o'o e piti huirā e tu'u i te tahi taupo'o 'āuri, 'ia 'ore 'oe e tu'u i te taupoo 'āuri, e moni tō muri. Hō'ē ā huru teie. Te aura'a ia, te pāpa'i ra tātou i te tahi 'īrava, 'ua 'ite rā tātou te vai ra te mau ta'ata 'aita rātou e nehenehe e auraro. E 'ere teie i te fa'ahapara'a, e 'imi rā i te tahi rāve'a 'ia huru maita'i ri'i mai tā tātou pāpa'i, ti'a atu ai.*

La présidente : *Mea tano tenā mana'o tō 'oe.*

M^{me} Nicole Bouteau : Oui, j'ai pris note effectivement de la réflexion de Monsieur Drollet. Nous allons nous pencher sur cette question.

M. Jacqui Drollet : *I roto i te rurura'a ā te fare 'āpo'ora'a rahi.*

M^{me} Nicole Bouteau : Tout à fait !

M. Jacqui Drollet : *No teie taime te ha'apae ra vau i te mā'itira'a.*

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Par rapport à cet article cela veut dire qu'il va y avoir un amendement. Il n'a pas tort dans le sens où nous allons aider une pension de famille, mais si elle ne suit pas les conditions... C'est comme les gens qui font recours à la défisc pour l'acquisition d'une voiture, mais qui ne l'utilisent pas selon les conditions établies.

M^{me} Nicole Bouteau : Vous nous laissez nous pencher sur la question, mais si effectivement il devait y avoir une modification de cette disposition, elle se fera par amendement.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Pour Moorea par exemple, les personnes qui ont bénéficié de la défiscalisation aujourd'hui roulent avec des voitures et n'ont pas d'activités agricoles. C'est peut être aussi pour cette raison qu'elles seront sanctionnées.

Vote sur l'article LP 5
Adopté avec 8 voix (dont 1 procuration) pour et 1 abstention

Sur l'article LP 6

L'article LP 6 ne suscite pas de discussions.

Vote sur l'article LP 6
Adopté à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 1 procuration)

Sur l'article LP 7

M. Jacqui Drollet : *I teie mahana, te 'ū'ana nei te palmex, 'e 'ua 'ite au i te tahi mau hōtēra, 'ua tu'u rātou i teie nei mauha'a i ni'a i tā rātou mau fare. 'Ia mana teie nei ture tā tātou, e tātara rātou i tā rātou palmex nō te tāmāu i te rauoro ?*

M^{me} Nicole Bouteau : C'est vrai que c'est une disposition qui existait déjà et que nous avons reprise. Dans les discussions que nous avons eues avec les hôteliers, c'était l'une des dispositions a fait débat, parce qu'effectivement, il y a une demande des hôteliers de pouvoir utiliser le palmex à la place du *rauoro*. Ils ont développé de nombreux arguments. Ils ont évoqué la question des assurances incendie. En cas de cyclone, si toutes les toitures sont endommagées, est-ce que la Polynésie et les producteurs de *rauoro* sont en capacité de fournir la production nécessaire pour couvrir l'ensemble des toitures des bungalows et des espaces communs de ces hôtels ? Il y a eu un débat sur le sujet, mais le conseil des ministres a arbitré et nous avons maintenu cette disposition pour le soutien à une filière que nous souhaitons voir développer aussi, et plus particulièrement sur Bora-Bora et sur Maia'o. Vous avez dû le voir dans les dispositifs de soutien au secteur de l'agriculture, la plantation de pandanus et la production de *rauoro* est désormais soutenue également pour inciter les familles à Tahiti et dans les îles à produire. Donc on a maintenu cette Disposition. Et vous avez raison, Monsieur Drollet, effectivement, il y a des hôtels qui ont commencé, dans le cadre de la rénovation de leurs toitures, sur des espaces communs mais parfois aussi sur les bungalows, c'est-à-dire sur les villas, à utiliser du palmex. Compte tenu de ces dispositions, effectivement, lorsqu'ils demanderont le renouvellement au classement, ils ne pourront plus y prétendre. Il faut être clair. Ils le savent.

M. Jacqui Drollet : *Mai te peu 'aita ratou e auraro, e aha te fa'ahapara'a ?*

M^{me} Nicole Bouteau : Au moment du renouvellement du classement, ils ne pourront pas y prétendre, puisqu'ils ne respecteront pas les règles du classement.

Sur l'article LP 8

M. Jacqui Drollet : *Nehenehe ānei tā te fa'aterehau e tātara mai i te aura'a o teie nei ta'o « tradition de l'hospitalité polynésienne » ? Nō te mea, 'ia hāere 'oe i te fenua Tuamotu, tei raro a'e 'oe i te fare punu, tā 'oe pa' i pension, e 'ere ? 'E 'ia haere 'oe i te tahi fenua, mea 'ē ri'i. Te aura'a, tē tū'ati ra terā mana'o i terā parau e « Embraced by Mana ». E aha te aura'a o terā parau nō te mana ? E aha te aura'a nō terā parau, te fāri'ira'a 'ia au i te peu mā'ohi ? 'Aita te reira parau i tātarahia atu ra. E aha tō na aura'a ? Fa'ata'i i te ukulele, hōro'a i te i'a ota, e 'ori i mua i te ta'ata ? Aita te reira parau i tātarahia. E nehenehe tā te fa'aterehau e fa'a'ite mai e aha mau na teie nei hospitalité polynésienne ?*

M^{me} Nicole Bouteau : C'est une disposition que nous avons reprise. Elle est identique. Lorsque vous étiez ministre, c'était la même disposition. Mais je pense que nous sommes d'accord sur le fait que, en fonction des archipels, en fonction des îles, nous sommes dans de l'hébergement familial.

Ne serait-ce que dans la définition de ce qu'est une pension de famille, soit en pavillonnaire ou dans l'enceinte même de la maison familiale, puisque c'est prévu que les chambres d'hôtes sont dans l'enceinte même de la maison familiale, c'est que le visiteur, le touriste participe à la vie de l'entité de la famille avec ce qu'elle porte elle en traditions, en coutumes. Chaque famille n'aura pas les mêmes, chaque île n'aura pas les mêmes. C'est participer à cuisiner, c'est aller à la pêche avec le père de famille. C'est toutes ces activités-là, et aussi les activités extérieures. Tout cela n'est pas figé, mais c'est l'esprit qu'il faut retenir dans cette rédaction.

La présidente : *Le mana spirit.*

M. Jacqui Drollet : *Mea au ihoā 'ia paraparau, te hōhonura'a rā o te mana'o, aita ia.*

Te vāhi tā'u e mana'o nei i roto i te parau nō te mā'ohira'a o tā tātou fāri'ira'a manihini, te tahi taime, e 'itehia te mau fare nō teie nei fāri'ira'a manihini pensions de famille, mea tītau te OPH nō te hāmanira'a i teie mau fare. Terā te huru o te mau fare e hāmanihia ra i teie mahana. 'Ia haere 'oe i te fenua Tuamotu, i te fenua Tuha'a pae, 'ia haere 'oe i te fenua Raromāta'i, tāua mau fare noa ā ia. Te uira'a : te reira mau ānei te hospitalité tradition polynésienne, teie mau fare OPH tā tātou ? 'Ē 'aore rā 'aita ? Mea au a'e ia nā'u e haere i te fenua Tuamotu i roto i te fare punu, 'ia ta'i mai te ua, 'mea huru maita'i ato'a 'ia tā'oto 'oe. E aura'a parau. Teie nei, 'ua pārare roa terā hi'ora'a ē, e ani i te OPH e hāmani mai e toru fare, teie tā'u fare fāri'ira'a manihini. 'Ia haere 'oe i te fenua Nu'uhiva, i te fenua Tūha'a pae, i te fenua Rurutu, hō'ē ā huru pau roa. E aha te ta'a'ēra'a ? Te vai ra te tahi te rave ri'i ra rātou, te ha'amaita'i ri'i ra rātou i terā fare. Te rahira'a rā, 'aita. E rave noa mai te fare mai tei au tei tauturuhia, e toru, e pae, e hō'ē fare tāmā'ara'a, 'ua oti, 'ua rave. E'ere paha te reira noa. Mea tano ato'a tātou 'ia feruri i te aura'a o teie mau fare tā tātou e fāri'i nei. Terā te mana !

La présidente : *Mana'o ana'e au, mai te peu 'ua ta'a ia'u i te mana'o o tō tātou fa'aterehau, te fare ua hāmani-a'e-na-hia nō te orara'a o te ta'ata. I mana'o ai 'oe e fāri'i i te mau rātere i roto i teie mau piha tā 'oe.*

M^{me} Nicole Bouteau : Dans le parc existant, celles que vous citez ne sont pas classées. Mais effectivement, il y a des exploitants de pension de famille qui ont pu transformer leur maison d'habitation en chambres d'hôtes, c'est-à-dire qu'une ou deux chambres à l'intérieur de leur fare, que ce soit un fare OPH ou autre, ont été transformées. Maintenant, ce n'est vraiment pas une majorité. Moi aussi j'ai tourné dans beaucoup d'îles. Dans chacune des îles où je suis passée, j'ai visité toutes les pensions de famille. Je n'en ai pas vu une seule pareille. Elles sont toutes différentes. Après, on peut avoir du très qualitatif, et on peut avoir des choses inclassables, mais vraiment inclassables, limite pas vendables, pas commercialisables, à cause du niveau d'entretien, de vétusté, voire même de service. C'est aussi ce travail qui doit être réalisé. Mais ne disons pas que la majorité ou que sur la Polynésie ou dans les archipels, les pensions de famille sont le parc des fare OPH. Ce n'est pas vrai.

M. Jacqui Drollet : *'Aita vau e parau ra i te mau fare i hurihia 'ei fare nō te fāri'i i te mau manihini. 'Ia hina'aro te hō'ē ta'ata i te moni tauturu nō te hāmani i te tahi fare fāri'ira'a manihini, e tauturu te Hau Fenua ia na i teie nei mau fare OPH. E toru fare 'e te tahi fare tāmā'ara'a, 'ua fāri'ihia. Te reira te mau fare i tauturuhia. Te aura'a, te reira ānei te mana tā 'oe e paraparau ra ? Haere 'oe i te fenua Rurutu, e 'ite 'oe i teie mau fare. Aita rā vau e hina'aro e parau i te i'oa. 'Ua rave rā 'o na 'ia au i te fa'anahora'a o te fenua Tuha'a pae, mea nehenehe. 'Ia haere 'oe i te tahi mau vāhi, 'aita hō'ē ravera'a, fare noa, ti'a atu ai. Te reira ānei tā tātou e fāri'i ?*

La présidente : *Penei a'e e fare nā na ihoā i ho'o, e'ere i te mea tauturu.*

M^{me} Nicole Bouteau : C'était il y a longtemps.

La présidente : Ah, il y a très longtemps ! E'ere ia nō teie nei.

M^{me} Nicole Bouteau : Si tel était le cas et qu'effectivement il y ait des fare OPH dans la partie sociale — parce qu'effectivement, on peut acheter un fare OPH —, si effectivement le kit est remis aux familles pour un accompagnement social, bon, là, on aura un souci. On va vérifier.

Sur l'article LP 9

M. Jacqui Drollet : *Te vai ra i teie mahana, i te fenua Nu'uhiva, te tahi mau fāri'ira'a manihini, mea patu tīmā. Nā fea tātou ia rātou ? E aha te aura'a o terā parau « s'inspirant du style polynésien » ? E patu tīmā ?*

La présidente : *Māna'o ana'e au, e mau fare ihoā 'ua patu-a'e-na-hia nā rātou. Te vai ra tō Hiva Oa, nehenehe 'o Joëlle e pāhono mai.*

M. Jacqui Drollet : *'Aita vau i fa'ahiti i te i'oa.*

La présidente : *Penei a'e e 'ōfa'i, mais 'ua ta'a ra iā Joëlle tei hea.*

M^{me} Joëlle Frebault : Je pense que je vois de quelle pension il s'agit. Donc, c'est vrai que c'est une pension construite en béton, mais la décoration est marquisienne. Il y a beaucoup de tiki, beaucoup de sculptures. Ils ont dessiné des tatouages sur les murs. On dira qu'ils ont « marquisiannisé » leur pension. Mais, pour moi, c'est très propre. C'est surtout l'hygiène qui prime.

M^{me} Nicole Bouteau : C'est vrai que cet exemple, on le retrouve dans d'autres îles. J'en vois une aux Tuamotu, à Rairo'a. On en voit effectivement dans certaines îles. C'est sûr que ce n'est pas le type d'hébergement qu'on souhaite voir se développer. Et justement, les critères de classement sont là justement pour inciter à la qualité, la sécurité, à l'hygiène et effectivement, et à ce style polynésien. Maintenant, effectivement, un hébergement peut être en bois, en béton, avec d'autres types de matériaux et après on « marquisiannise » ou on « tahitiannise ».

Vote sur les articles LP 7 à LP 9
Adoptés avec 8 voix (dont 1 procuration) pour et 1 abstention

Sur les articles LP 10 et LP 11

Les articles LP 10 et LP 11 ne suscitent pas de discussions.

Sur l'article LP 12.

M. Jacqui Drollet : *Hō'ē hi'ora'a nō ni'a i te fa'ahēpora'a iā i teie nei mau fare i te horo'ara'a iā i te taofe i te taimē po'ipo'i. 'E te avatea 'e te ahiahi ? Mai te peu ē mea piri 'o ia i te fare toa, e'ere iā i te mea fifi nō te ta'ata e haere mai i roto i te hōtēra nō te haere e ho'o mai i te mā'a. Mai te peu ē, mea ātea mai te mau fenua Tuamotu, nā fea teie feiā ? E 'āfa'i mai rātou i tā rātou mā'a ? E tunu rātou i tā rātou mā'a ? Mai te peu ē, i 'ō noa tātou, i ni'a iho i te taofe, mea huru fifi nā te ta'ata. Mai te peu ē, tei roto 'oe i te 'oire, nehenehe 'oe e haere e ho'o mai i tā 'oe mā'a. Mai te peu rā, mea ātea 'oe i te 'oire, 'eita 'oe e nehenehe e tāmā'a. 'Aita ānei e nehenehe e fēruri ato'a i te reira vāhi, nō te mea, hō'ē terā rāve'a e 'ōpani ra i te ta'ata e haere i roto i tāua mau fare fāri'ira'a manihini. Terā tō 'u māna'o.*

M^{me} Nicole Bouteau : En fait, là, il s'agit vraiment du minimum de service repas que doit proposer la pension de famille. Je peux vous dire que je n'ai pas vu de pension de famille qui laissait leurs clients sans manger, sans organiser le repas du midi. En général, la prestation petit-déjeuner est incluse dans le prix de l'hébergement. Ensuite, on laisse aussi la liberté au client de pouvoir aller à l'extérieur. Mais en général, le dîner et le déjeuner, eh bien, c'est une prestation supplémentaire qu'ils doivent payer. Le petit déjeuner, c'est le minimum à proposer dans la prestation d'hébergement en pension de famille. Aucun hébergeur n'a intérêt à laisser sa clientèle sans les services minimums. Cela serait vraiment suicidaire. Ça veut dire que ce client ne reviendra pas si on ne lui propose pas les repas. Je ne l'ai pas encore vu.

En général, vous savez, les clients savent aussi où se plaindre et nous recevons régulièrement des plaintes. C'est comme ça que le service du tourisme nous fait des signalements et se déplace également pour aller voir la réalité des faits. Quand des plaintes régulières sur un même établissement nous sont adressées, nous nous occupons de du cas de cet hébergement, bien sûr.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : En principe, dans les Tuamotu, c'est toujours en demi-pension, matin et soir. Pour avoir travaillé dans les services d'Air Tahiti, c'est toujours en demi-pension, pratiquement dans tous les Tuamotu. Après, au niveau des Îles-Sous-le-Vent, comme il y a des restaurants, comme à Moorea par exemple, ils ne proposent pas forcément des dîners. Ils proposent, il est vrai, le petit déjeuner voire rien du tout. Mais c'est parce qu'on est proche des restaurants, et on en a plein à Moorea. Mais je sais que dans les îles, les Tuamotu, c'est en demi-pension, le matin et le soir. Après, à midi, c'est vrai qu'il y en a beaucoup qui ne proposent rien.

La présidente : On leur laisse le choix.

M^{me} Élise Vanaa : Je comprends les remarques de Monsieur Drollet, parce que quand on parle de tradition, d'hospitalité, le Polynésien, il est généreux, même jusque dans la nourriture. Donc, le petit-déjeuner, le matin, dans les pensions, c'est le café, le pain et puis le fromage. Et puis après, ça ne tient pas toute la journée quand il n'y a pas le repas de midi. C'est vrai que quand le magasin est loin, tu meurs de faim. Quand on veut vraiment faire valoriser la tradition, l'hospitalité polynésienne, c'est aux frais des pensions de famille. La campagne de sensibilisation était à destination des prestataires touristiques et pas du public. Est-ce que ces volets-là sont abordés aussi ? Il faut être un peu généreux, proposer du poisson *farai pāni* le matin, comme ça, on garde bien son client et comme ça il part pour la journée. Parce que, des plaintes, il y en a ! Madame la ministre a bien fait d'évoquer le fait qu'il y ait des plaintes. Et maintenant, quand les gens se plaignent, c'est sur Facebook. Donc, la pension, elle en prend un coup.

M^{me} Nicole Bouteau : C'est la condition pour obtenir le classement. Ce service minimum doit être offert par la pension de famille. Je vous rappelle qu'on est sur le classement et que, pour les pensions de famille, c'est un service minimum. Pour avoir travaillé avec elles sur le texte, cela fait également partie des dispositions qu'elles ont validées.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Y a-t-il eu des modifications dans l'article LP 12 ? Parce qu'actuellement, il y a des chambres d'hôtes qui ne disposent pas de salles de bain individuelles. Les chambres d'hôtes sont quand même classées. Ça a été modifié ou ça existait déjà ?

M^{me} Laurence Varet : Dans la réglementation qui est encore applicable actuellement, les hébergements chez l'habitant sont classés en quatre catégories : chambre d'hôtes, pension de famille, *fare* d'hôtes ou résidence familiale, et les petits hôtels familiaux.

Dans le cadre de la réglementation que l'on présente là, on ne retient plus que les pensions de famille avec chambre d'hôtes ou *fare* d'hôtes. Ça simplifie l'image de l'hébergement chez l'habitant.

M^{me} Nicole Bouteau : Vous disiez que ça correspond aussi à ce qui se fait à l'international, et c'est une demande de la principale association des pensions de famille, de simplifier les choses et d'avoir deux types de catégories d'hébergement dans les pensions de famille.

M^{me} Élise Vanaa : Quand une personne, un propriétaire vient transformer sa maison d'habitation en chambre d'hôtes, est-ce qu'il y a un accompagnement réel qui se fait avec cette famille ? Parce que c'est vrai que si le touriste qui est en train de dormir entend les enfants courir partout dans la maison, le chien qui aboie, le couple qui se dispute... Ça fait partie de la tradition.

La présidente : Certains touristes aiment cette façon de vivre avec les familles. Il y en a qui reviennent. Aux Marquises, ils sont tous dans la même maison.

Sur l'article LP 13

L'article LP 13 ne suscite pas de discussions.

Sur l'article LP 14

M. Jacqui Drollet : *Te fāri'i ra vau. Hō'ē uira'a i ni'a i teie nei fa'anahora'a. Teie mau tārahura'a fare, 'ua fa'ature-ato'a-hia ānei te tino moni 'o tā rātou e ani ra no te hō'ē pō ? Nō te mea, 'ua 'ite au i te tahi taimē, 'ua hau ri'i tā rātou i tā te hōtēra. 'Ua fa'aturehia ānei te reira ?*

M^{me} Nicole Bouteau : Il n'y a pas d'encadrement dans l'hébergement touristique, ni dans l'hôtellerie, ni dans les pensions de famille et ce ne sera pas prévu pour les meublés du tourisme.

Sur les articles LP 15 et LP 16

Les articles LP 15 et LP 16 ne suscitent pas de discussions.

Sur l'article LP 17

M. Jacqui Drollet : *'Aita i mau maita'i ia 'u e fea rahira'a mau fenua mai teie te huru i teie mahana.*

La présidente : Combien y a-t-il de campings déclarés ? Je sais qu'il y en a à Moorea.

M^{me} Nicole Bouteau : Je n'ai pas l'information. Nous vous la communiquerons d'ici la séance. Il y en a un à Moorea, un à Huahine... Il y a en 16. Si vous le souhaitez, on vous communiquera la liste.

Vote sur les articles LP 10 à LP 17
Adoptés à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 1 procuration)

Sur l'article LP 18

L'article LP 18 ne suscite pas de discussion.

Vote sur l'article LP 18
Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 1 procuration) *

** De 11 h 4 à 11 h 6 : Sortie de M^{me} Joëlle Frebault*

Sur l'article LP 19

M. Jacqui Drollet : *I ni'a i teie nei tuha'a, 'ua 'ite pā'ātoa tātou te rahira'a o te mau pahī e tūtau nei i Maeva Beach. 'Aita ānei teie mau pahī e tarahu ato'a nei i tā rātou mau pahī nō te fa'atā'oto i te ta'ata i te tāime pō ? 'Ua 'ite au, 'ua tuatāpapa 'āmui tātou i te parau nō te fa'atutera'a ia rātou i terā tute « taxe foncière ». 'Ei fare nā rātou, e 'aufau ihoā ia rātou i te tute. 'Aita vau e pāpū ē, te nā reira ānei ra tātou. Ia 'u rā e hi'o i teie nei mahana, 'ua api roa teie nei tairoto nō Maeva Beach i teie nei mau pahī. 'Aita ānei te fa'aterehau 'e te fa'aterera'a o te fenua e nehenehe haere e hi'opo'a 'aita ānei rātou e tārahu ato'a nei. Nō te mea, 'ia reva teie mau ta'ata, 'aore rā 'ia rave rātou i te 'ohipa i 'ū nei, 'aore rā 'ia haere rātou i te ara, 'ei ta'ata nō te tīa'i, ta'ata nō te tarahu. Mea nā hea teie nei fa'annahora'a ? 'E tā rātou haumitira'a, e heere rātou i hea ? 'Ua ite au, 'ua pōria roa te i'a i tāua vāhi rā... Nā hea tātou i te rave ? E uira'a. E aha te mana'o a te fa'aterehau ?*

M^{me} Nicole Bouteau : Je ne sais pas si ces bateaux font de la location, mais sachez que s'agissant de cette zone, les services compétents, et notamment le Port autonome ont été saisis. L'idée étant effectivement de ne plus avoir de mouillage sur cette zone dont la vocation est touristique avec le développement du *Tahitian Village*.

M. Jacqui Drollet : C'est l'inverse qui se produit.

M^{me} Nicole Bouteau : Oui. Ce n'est pas encore fait, mais c'est en cours. Nous nous en occupons. Vous avez raison.

M. Jacqui Drollet : *Mea au nā 'u terā parau « on s'en occupe ». E aha te māorora'a ?* Ce n'est pas la posture qui importe, c'est l'action !

M^{me} Nicole Bouteau : Je vous ferai une réponse plus précise en séance, puisque je ne gère pas directement le dossier.

Sur l'article LP 20

M. Jacqui Drollet : *'Ua 'ite tātou i te fifi nō te mau hōtēra ri'i na'ina'i e fāri'i ra i te mau manihinihi « pensions de famille ». Hape atu ai au, i teie mahana, 'aita paha 100 o tei fa'a-fēti'a-hia. 'E te vāhi o tā'u i 'ite, nā rātou noa ihoā e fa'anaho i tā rātou. Te aura'a ia, e'ere i te tiare i teie mahana, e fare rā. Te aura'a ia, e piti pa'i huru fa'annahora'a nō te mau fare fāri'ira'a manihinihi. Te pāpū maita'i rā ? Teie nei, nā hea tātou i te fa'aturera'a teie nei feiā, i te mea, te vai ra te mau fifi o tei fa'ahitihia ina'uanei, te fifi nō te fatura'a o te fenua, te fifi...*

Te 'ite ra vau te tahi 'īrava o tei fa'a'itehia mai i ni'a i teie paruai, 'aita e fa'ahēpo-fa'ahou-hia te parau fa'ati'a nō te hāmani i te fare, 'aore rā te parau fa'ati'a nō te otira'a o te fare. Teie nei, terā parau fa'ati'a nō te otira'a o te fare, e rāve'a terā nā te Hau fenua nō te fa'a'ī i te moni i roto i te 'āfāta o te Hau fenua. 'E i roto i te fa'annahora'a o tā'u i 'ite, 'aita tātou e hāere fa'ahou i ni'a i te reira fa'ahēpora'a.

'Aita e fa'ahēpora'a fa'ahou, te parau fa'ati'a nō te hāmani i te fare « permis de construire », 'e 'aita e parau fa'ati'a fa'ahou nō terā otira i te 'ohipa « conformité ». 'Ua 'ite pā'atoa tātou, e rāvea terā nō te 'orera'a e 'aufau i te tute. 'Aita te ta'ata e haere nei i reira, nō te 'ore e 'aufau i te tute. 'Aita tātou e tītī'aifaro nei i mua i te tute mai te peu e, e nā reira ra rātou.

E tā'u i 'ite, hape atu ai i tā'u tai'ora'a, e ō ato'a rātou i roto i te fa'afeti'ara'a noa atu 'aita te reira parau i roto i tō rātou rima. 'Ua tano ānei ? Te māna'o nei au, 'aita e tano. 'Aufau vau i tā'u tute nō te mea 'ua hāmani au i te fare, parau fa'atia 'e « conformité », 'e teie nei feiā, 'aita ia rātou e aufau ?

M^{me} Nicole Bouteau : C'est une démarche volontaire. Il n'y a pas d'obligation de solliciter le classement. C'est une démarche volontaire des hébergeurs.

Je pense que c'est important de donner de la visibilité et un gage de qualité aux opérateurs, aux vendeurs, aux agents de voyage, aux tour-opérateurs. Mais c'est une démarche qui est volontaire et qui permet aux hébergeurs de bénéficier des soutiens publics. C'est une des conditions que nous nous posons.

Le classement « clévacances » — c'est celui que vous citez avec les *fare* —, c'est quelque chose de totalement différent. C'est une démarche privée. C'est l'association des pensions de famille présidée par Mélinda Doom qui regroupe le tiers des pensions de famille, qui a pris contact avec cette organisation privée qui est « clévacances », qui existe au niveau européen, au niveau national, et qui leur donne également de la visibilité dans le réseau de commercialisation et d'identification de ce type d'hébergement. C'est deux choses différentes. C'est un label qualitatif. Ils ont formé de jeunes Polynésiens qui sont aujourd'hui accrédités pour permettre le classement « clévacances » au sein de l'association des pensions de familles. Je crois qu'ils sont deux ou trois à pouvoir se déplacer et puis faire retour à « clévacances » pour dire définir les pensions de famille qui peuvent effectivement rentrer dans le champ de classement et de labellisation « clévacances ».

Les dispositions que vous évoquez consistent à régulariser des situations existantes. Ce sont les pensions de familles qui sont en activité depuis une quinzaine d'années, qui ont vraiment un hébergement de qualité, et qui souhaiteraient être classées parce qu'elles souhaiteraient aujourd'hui faire de la rénovation, de l'extension, mais qui n'ont pas les fonds suffisants pour pouvoir réaliser leurs infrastructures. Elles souhaiteraient obtenir le classement. Elles ne peuvent pas l'avoir parce qu'elles n'ont jamais obtenu ni la conformité ni le permis de construire pour des questions qui étaient souvent liées au foncier. Nous souhaitons régulariser la situation de ces pensions de famille. C'est ce que prévoit le texte. Et ces dispositions ont été rédigées avec les services de l'urbanisme pour permettre cette sortie d'une problématique aujourd'hui qui est réelle.

Je vous donne un exemple. Sur l'île de Fakarava, il y a 11 pensions de famille et il n'y en a qu'une qui est classée. Alors que 90 % des pensions de famille de Fakarava proposent des prestations de qualité, Elles ne peuvent pas prétendre à ce classement et n'attendent que ça. Alors elles font comme elles peuvent. Quand elles doivent faire face à des intempéries, elles se débrouillent comme elles peuvent. Mais c'est dur ! Elles en témoignent et attendent avec impatience ce texte pour pouvoir prétendre aux aides publiques.

M. Jacqui Drollet : *Te parau nō te fenua, te fatura'a o te fenua, 'ua fāro'o vau i teie po'ipo'i, te fa'ahaerehia ra i te fare 'āpo'ora'a rahi nō farāni i te tahi 'ōpuara'a nō te fa'aity ri'i mai te parau fa'ati'a nō te mau fenua i 'ore i vāvahihia. Terā te tahi fi'i o te fenua Tuamotu. Penei a'e, terā te tahi rāve'a e nehenehe e tauturu ia tātou.*

Te vāhi rā tā'u e pe'ape'a nei, te fa'ata'a'ē ra tātou i te nūna'a. Te fa'ata'a'ē ra tātou i te nūna'a. 'O vau nei, hāmani au i tō'u fare, tūtau ite tahi parau fa'atia, e rave te parau 'ua oti te fare i te hāmanihia. 'E 'ia oti, e 'aufau i tā'u tute. Teie nei feiā, 'ua tūmāhia te reira parau, 'aita rātou e 'aufau ra i te tute. 'Aita ānei e nehenehe e feruri mai te tahi fa'anahora'a hau roa atu nō te fa'aō terā māna'o nō te 'aufaura'a i te tute noa atu ā, 'aita teie parau e ani-fa-ahou-hia ra. I teie taime, mea 'ē teie tā te fa'aterehau e ani ra, mea 'ē te vāhi tā'u e amo nei. E piti tuha'a, e piti huru ta'ata. Te vai ra te mau ta'ata e 'aufau ra i tā rātou tute, te vai ra te mau ta'ata 'aita rātou e 'aufau ra i tā rātou tute. 'Aita vau e ani i terā parau ē 'ua oti te fare i te hāmanihia, 'aita rātou e aufau i tā rātou tute impôts fonciers. 'O vau, te 'aufau ra vau. Terā hōtēra, 'ia au i terā ture, 'aita 'o na e 'aufau. 'Ua tano ānei ? Te parau ra vau aita e tano ! 'Aita ānei e nehenehe e 'imi i te tahi rāvea nō te tauturu ia rātou e fāri'i i teie, 'ia fa'anaho-ato'a-hia rā te tahi fa'anahora'a nō te fa'a'aufaura'a ia rātou i terā tute « impôts fonciers ». E te māna'o nei au, e fāri'i rātou i te 'aufau. Eiaha pa'i e fa'ata'a'ē ia tātou. E piti huru ta'ata e ora ra i roto i tō tātou fenua i teie nei mahana. Te vai ra te feiā e 'aufau, te vai ra te feiā 'aita e 'aufau. 'E te fa'ature roa ra tātou e'ita e 'aufau. 'Aita ia e tano. I tā'u hi'ora'a, 'aita e tano.

La présidente : 'Ia mana'o ana'e vau, te tano roa ihoā terā mana'o tō 'oe 'eiaha pa'i hō'ē noa pae tē 'aufau, e hō'ē pae 'aita e 'aufau. E imi rā i te rāve'a mea nā hea pa'i terā mau pensions de famille i rave i teie 'ohipa fāri'ira'a rātere a hia a'e nei tau, 'e 'aita ia terā permis de construire. Fa'a'āfaro ana'e ia, fa'aterehau.

M^{me} Nicole Bouteau : Vous avez toujours des questions très pertinentes mais je note aussi votre scepticisme sur notre capacité à donner suite. En tout cas, j'ai pris note. J'ai bien entendu qu'il ne fallait pas juste prendre note, mais qu'il fallait « action ». C'est une problématique que vous posez, et nous allons nous rapprocher du ministère des affaires foncières.

Vote sur les articles LP 19 et LP 20

Adoptés à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 1 procuration)

* 11 h 6 : Retour de M^{me} Joëlle Frebault

Sur l'article LP 21

M. Jacqui Drollet : Te uira'a pa'i i teie mahana, 'ua 'ite ānei teie mau hōtēra te fāito 'aore rā te nūmera o te hotu ā tau ? Tā'u tatarara'a terā nō te développement durable nā roto i te reo tahiti : te hotu ā tau. Te fa'ahitihia nei i roto terā 'irava, e fa'ahēpohia rātou e auraro i te hotu ā tau. E aha te aura'a o te reira parau ? Parau noa na ia tātou 'e e mea pāpa'i, nō te fa'a'ohipara'a ra rā, 'aita tātou e 'ite e aha te aura'a o teie nei parau o te hotu ā tau, nō te mau hōtēra tā'u e parau ra, nō te rapa'aura'a i te pape, nō te rapa'aura'a i te pape vi'ivi'i, nō te fa'aitira'a mai i te mōrī, nō te fa'arahi mai te mau mātini nō te ito mahana. E aha te mau fa'ahēpora'a. 'Aita tātou e 'ite, mea pāpa'i-noa-hia-atu te hotu ā tau, ti'a atu ai. Te fāri'i ra vau. Te hina'aro ra rā vau i te tahi ha'amāramaramara'a i ni'a i teie mau tuha'a.

La présidente : 'Ia mana'o ana'e au 'ua pāpa'ihia teie mau 'irava e tau e te tau 'e, 'ia oti, e ravehia mai 'e pāpa'i faahou. Te vai ra, e fa'aterehau, tā 'oe tātarara'a ?

M^{me} Nicole Bouteau : Sur cette question particulière, ce qui est demandé aux hébergeurs, c'est de respecter les règles en matière d'hygiène, de sécurité, mais également en matière environnementale prévues par les textes en Polynésie. On ne parle pas de développement durable, mais vous remarquerez que l'hôtellerie classée est de plus en plus dans cette démarche-là, tant sur le plan local qu'à l'international. Aujourd'hui, c'est même devenu une signature pour les hébergements de montrer qu'ils sont dans une démarche de développement durable.

Mais, ici, nous parlons du respect des dispositions en matière d'hygiène, de sécurité et de respect également du code de l'environnement.

Vote sur l'article LP 21

Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 1 procuration)

* De 11 h 19 à 11 h 23 : Sortie de M. Rudolph Jordan

Sur l'article LP 22

M. Jacqui Drollet : 'Ua paraparau tātou i ni'a i te reira tumu parau i na'uanei. Te vai ra te mau tiare, tā 'u e turu nei. Te vai ra terā fa'ahi'ora'a e fare. No te rahira'a, 'aita rātou e ō i roto i te tiare. Te parauhia ra ē, no te tapiho'o i tā rātou fāri'ira'a manihini. Tē māna'o nei au mea tano paha tātou i tē fa'aitoito i te hāere i ni'a iho i te hō'ē noa huru fa'annahora'a, 'eiaha e ptiti. Terā ia i parauhia i na'uanei e 'imi i te mau rāve'a nō te aha rātou e tāfifi ai. I Fakarava, hō'ē noa i nia i te rahira'a 'o tei fa'atiarehia.

Te aura'a, 'ua fāri'i tātou i terā fa'annahora'a e fare nō te mea 'aita i roa'a ia tātou 'ia fa'annaho i te tiare. 'E mai tā te fa'aterehau e fa'ahiti ra, e hina'aro te reira na te mau fatu 'aore rā 'aita. 'Aita ānei tātou nehenehe e fa'ahēpo ? Nō te mea te 'imi ra tātou i te rāve'a 'ia māuruuru te mau manihini 'ia hāere mai iō tātou. 'E terā te tahi rāve'a : te fa'atanora'a ia i ni'a i te fa'atiarera'a teie nei mau fare.

Ia 'u e hi'o, e fa'aterehau, e piti hi'ora'a. Hō'ē, 'ua rahi roa. Nō te mea, te rahira'a ō teie mau fa'afeti'ara'a e fare, e'ita e ō i roto i te tiare. Terā ia e hāere ra i ni'a i te fare. Nā rātou noa iho ā terā ! Rātou e te mau manihini e hāere mai iō rātou. 'E tā tātou, tei ni'a noa tātou i te tiare. Terā ia mau fifi 'o tā tātou e fāre nei.

'Aita ānei e nehenehe e fa'atu'ati ia rāua no te imira'a i te rāve'a hō'ē noa fa'atiarera'a tā tātou e nehenehe e rave nō tō tātou mau fāri'ira'a manihini.

M^{me} Nicole Bouteau : Je le répète, ce sont deux démarches différentes. C'est le cas de Clévacances, mais il existe d'autres types de labellisation. C'est une démarche de commercialisation. Vous avez aujourd'hui des pensions de famille classées *tiare*, qui sont également Clévacances. Et, un jour, un autre label pourrait venir. Aujourd'hui, c'est comme cela que cela fonctionne. Pour avoir de la visibilité, des hôtels aussi, vont avoir des labellisations spécifiques. C'est un gage pour leur client, pour les opérateurs, agents de voyage tours opérateurs. Ils se retrouvent dans des réseaux internationaux, des réseaux nationaux qui sont des gages de qualité et qui répondent à des critères qu'eux aussi ont établis.

Donc, nous n'avons pas du tout envisagé d'imposer le classement prévu par cette réglementation et empêcher tout autre type de labellisation. Au contraire, nous encourageons les pensions de famille qui sont en train de se structurer, qui vont sur les marchés émetteurs, qui vont rencontrer ces organismes de labellisation et qui montent en qualité aussi, qui se mettent sur les mêmes critères de service que ce qui peut se faire à travers le monde. Je pense que, au contraire, c'est une très bonne chose.

Sur les articles LP 23 et LP 24

Les articles LP 23 et LP 24 ne suscitent pas de discussions.

Sur l'article LP 25

M. Jacqui Drollet : *E 'īrava faufa'a roa teie nō te mea tē turu ra tātou i te pae ō te tino moni i teie nei mau tāpura 'ohipa. Nehenehe ānei, penei a'e 'eiaha nō teie taime, penei a'e no te rurura'a e tupu i roto i tā tātou 'āpo'ora'a rahi, e fa'atae mai i te tahi 'api parau no te fa'aarara'a ia tātou ē, terā te fāito moni i tauturuhia te mau hotēra i teie matahiti, tō muri atu 'e tō muri atu matahiti 'e terā te faufa'a i roa'a mai ia tātou i te tihēpura'a i te ta'ata. I te tauturura'a tātou i teie nei mau hotēra, 'ua tihēpuhia ānei te ta'ata ō te fenua, 'ē 'aore rā 'aita ? Nō te mea, nehenehe ato'a tātou e fa'aō i roto i tā tātou mau moni tauturu i te fāito 'ohipa 'o tā te hotēra e nehenehe e tihēpu. E 'ere ana'e ? E tauturu noa ānei tātou 'aore rā e fa'ahepo i ni'a i te ti'ara'a ta'ata rave 'ohipa ? 'E 'ei ta'ata 'ohipa nō te tau maoro, 'eiaha pa'i nō teie noa taime, e toru 'āva'e, 'ia oti, e ti'avaru atu ai, rave mai i te tahi 'e ti'avaru atu ai. Fāito mai pa'i i te mau ta'ata e nehenehe tā rātou 'ohipa e pāpū i roto i teie nei fāri'ira'a manihini nā tātou.*

'Ua fa'aro'o tātou i te rahira'a ō te moni 'o tā rātou e 'āpī ra. 'Ua fa'aro'o 'oe, e peretiteni i tā te Autorité pour la concurrence i pia. Te aura'a ia, i ni'a i terā e 38 miriā, e 36 tā te mau hotēra rarahi, e 2 tā te mau hotēra fāri'ira'a manihini. Te aura'a ia, te moni terā 'o tā rātou e 'ō'oti ra. 'E te moni 'o tā tātou i hōro'a no te tauturu ia rātou, eaha tō na fāito ? Te parau ra tātou i te parau nō te mau hotēra 'utuāfare, te vai ato'a ra rā nō te mau hotēra rarahi.

M^{me} Nicole Bouteau : Oui, nous fournirons ces informations lors de la séance.

M^{me} Élise Vanaa : *Tē tuea ra te mana'o i ni'a i teie mana'o tō Jacqui nō te mea, i roto i tā mātou rurura'a CCBF, i roto i teie tuha'a moni e ha'afāna'ohia i teie mau hotēra, i roto i tā ratou mau anira'a, tē faahiti ra rātou i te tihēpura'a ō te mau rave 'ohipa. Tei ni'a ato'a mātou i te ferurira'a ē, 'eiaha pa'i te 'ohipa nō te tau poto noa, nō roto rā i te roara'a ō te tau. Nō te mea tē 'ite ato'a nei tātou, tē vai nei tā tātou mau tamari'i e matara mai na roto i teie fare ha'api'ira'a i Outumaoro e ori hāere noa a'e ra 'aita e 'ohipa. Te tahi pa'i fa'ahepora'a nō roto mai i te fa'aterera'a ō te Hau fenua, 'ia hi'o maita'i i teie mau hotēra e hāere mai nei e ani i te tahi tauturu nō roto mai i te Hau fenua, 'ia tihēpu iho ā i tā tātou mau tamari'i i matara mai na roto i terā fare ha'api'ira'a i Outumaoro.*

Te piti ō te māna'o, i ni'a i te parau ō te fa'atianira'a, action de promotion, nō teie mau hotēra 'utuāfare, 'eiaha la promotion dans les brochures, la promotion lors des salons, i roto i te mau fa'a'ite'itera'a. E ti'a tino roa ānei teie mau pu'era'a fatu hotēra 'utuāfare na rātou iho ā e hāere e fa'atiani ? Nō te mea, hō'ē tau, e tonohia atu hō'ē tia na ni'a i te mau ta'amotu. I teie mahana, 'ia ha'amana-fa'ahou-hia — no te mea 'ua pāpa'i-a'ena-hia iho ā teie mau fa'ahepora'a, mau tauturu i teie mau hotēra 'utuāfare — e na reira noa ānei te fa'anahora'a 'aore rā e ti'a atu te peretiteni ō te tā'atira'a ō te mau hotēra 'utuāfare no te fa'atiani i te parau ō te mau hotēra 'utuāfare na te ara ?

M^{me} Nicole Bouteau : Nous reviendrons également vers vous sur le niveau d'insertion des élèves sortis diplômés du Lycée hôtelier. C'est une information que nous avons et nous pourrons l'avoir effectivement sur ces dernières années. Le niveau d'information est plutôt bon, de mémoire, mais on vous donnera le détail de cette information.

Sur la promotion des pensions de famille et de leur présence sur les salons, il est vrai qu'en général cela se fait *via* les associations. Il n'y a pas que l'association de la petite hôtellerie, il y en a d'autres. Il est vrai que c'est la plus importante. Ce sont souvent aujourd'hui les représentants du bureau de l'association qui sont eux-mêmes gérants de pension de famille mais qui vont présenter l'ensemble de leurs membres. On a pu constater par nous-mêmes, ils jouent vraiment le jeu. C'est le produit « pension de famille » qui est présenté, la diversité de nos îles.

Du coup, j'en profite pour vous dire également que cet accompagnement existe. Il a été l'année dernière notamment sur le marché canadien où le Pays a accompagné effectivement les pensions de famille au salon « Tahiti à Montréal ». Ça l'est sur d'autres marchés. Tahiti Tourisme lance cette année une campagne spécifique de communication sur les pensions de famille, notamment sur les marchés anglo-saxons qui connaissent beaucoup moins ce produit « pension de famille » et qu'ils ont du mal à appréhender. Et, en fait, la campagne autour de « Tahitian Guest House » va présenter non seulement ce qu'est, c'est une campagne image, c'est une campagne vidéo sur les marchés américains, néo-zélandais, mais également canadien. Ce type d'hébergement est plus connu sur le marché européen, mais il va y avoir également une campagne spécifique en partenariat avec Air Tahiti Nui sur le marché français.

C'est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation où nous avons des hôtels qui ont des coefficients de remplissage relativement importants. Et les pensions de famille, sur l'année, on a vu une progression quand même puisque, aujourd'hui, on est au-delà de 30 % mais cela reste faible. C'est essentiellement le marché local, le marché européen.

Donc, l'idée, c'est vraiment aussi d'aller conquérir et de faire connaître ce produit sur les marchés autres, et notamment les marchés anglo-saxons.

Vote sur les LP 22 à LP 25

Adoptés à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 1 procuration)

* 11 h 23 : Retour de M. Rudolph Jordan

Sur l'article LP 26

M. Jacqui Drollet : *Tei ō ia tātou nia i na fa'ana'ahora'a to'opiti. I roto i teie nei 'īrava, i te hamatara'a iho ā tātou i te pāpa'i, 'ua pāpa'i tātou na roto te reo farāni : « s'imposent ». Te aura'a ia, 'o tā tātou ture, tā tātou mau tiare, tā tātou mau feti'a, 'eiaha te tahi. 'E i teie mahana, 'ua 'āno'i. Nāhea te mau ta'ata ō te fenua Farāni ānei, tō te ara ānei e fa'ata'a'e i na fa'ana'ahora'a to'opiti ? Nō te mea te fa'ahopo ra ta tātou ture : teie noa 'e 'aita atu. 'Ia au i terā pāpa'i. Penei a'e 'aita vau i 'ite i te tai'o. 'Ia au i terā pāpa'i, terā ta'o na roto i te reo farāni « s'imposent », te aura'a ia, 'o teie noa fa'afetiara'a tā tātou terā e ha'amanahia ra, 'eiaha te tahi. Ahani, eaha te pāhonora'a ?*

M^{me} Nicole Bouteau : C'est la même réponse. Là, on est dans un dispositif de classement du Pays. Je n'ai pas d'autres réponses à vous faire que celle que je vous ai donné tout à l'heure.

Nous allons regarder, nous, de notre côté, ce qui relève du classement du Pays. Pour ce qui relève d'autres classements, nous n'allons pas vérifier si telle pension de famille est labellisée Clévacances et si c'est intégré dans des supports de promotion. Ce qui nous intéresse c'est notre démarche à nous qui doit tendre effectivement à ce que les hébergements proposent des services et des hébergements de qualité dans les conditions d'hygiène, de sécurité, de respect du code de l'environnement, etc. Et pour obtenir les soutiens publics, il faut obtenir le classement.

La présidente : *Ha'apa'o noa iho ā tātou i tā tātou classement, 'eiaha e ha'apa'o i tā verā mā.*

Sur l'article LP 27

M. Jacqui Drollet : *Peretiteni, tei mua ā tātou i te tahi fīfi. Fa'ahepohia te mau hōtēra 'e te mau fare fāri'ira'a manihini i te tu'u atu i tā tātou. Mai te peu e tu'u rātou i tā rātou, te parau ra tātou e 'ōpani, 'aita tātou e fāri'i. 'Ia hina'aro rātou e tu'u i tā rātou, nā fea tātou ? « Il est interdit [...] »*

La présidente : « [...] d'identifier [...] »

M. Jacqui Drollet : *Terā ! Tā rātou ia !*

M^{me} Nicole Bouteau : Nous faisons toujours référence à notre texte.

M^{me} Laurence Varet : En fait, là, on se réfère à la protection des consommateurs et à la réglementation qui est applicable en matière de protection des consommateurs ou de publicité mensongère. C'est un arrêté 170 CM du 7 février 1992. C'est la DGAE qui mène les enquêtes — des fois sur dénonciation — et prend les mesures qui s'imposent pour sanctionner les personnes concernées.

La présidente : Ceux qui ont deux ou trois *tiare* peuvent mentionner sur un panneau qu'ils ont trois *tiare*.

M. Jacqui Drollet : *Teie nei rā, te vai ato'a ra tā rātou e fare, haere mai ai i ni'a i terā fa'a-feti'a-ra'a tiare, haere ato'a mai te fare i piha'i iho. E aha tā te ta'ata e māramarama ? 'Ia au i teie nei tāpura 'ohipa, e tu'u noa rātou i te rahira'a o te mau tiare e horo'ahia, aita rā e 'opani e tu'u i te mau fare.*

La présidente : *E piti fare, e toru fare e nehenehe rātou e tu'u ato'a.*

M. Jacqui Drollet : *Te reira, e nehenehe e tu'u. E aha tā te ta'ata e māramarama ? Hō'ē tiare 'e e toru fare. Tei hea te vaira'a o terā fare ?*

La présidente : *Mea rahi te fa'anahora'a o te mau pensions de famille, chambres d'hôtes, terā mau fare fāri'ira'a rātere. Te vai ra te tiare, te vai ra te fare. Mea nā fea ?*

M^{me} Nicole Bouteau : Je vais vous donner un exemple similaire dans l'hôtellerie classée. Le *resort* de Tahaa qui est classé cinq étoiles est également labellisé Relais Châteaux. Il a les deux. Ça parle à la clientèle. Ce sont des références aujourd'hui internationales. Cet exemple qui est parlant, eh bien, nous avons le même pour les pensions de famille : clésvacances et Gîtes de France. Peut-être qu'un jour nous aurons des hébergeurs qui souhaiteront avoir la labellisation Gîtes de France. Ce sont deux choses qui sont différentes. Ce sont des réseaux de commercialisation et ce sont des plus que l'on peut avoir sur son enseigne pour attirer de la clientèle.

Vote sur les articles LP 26 et LP 27

Adoptés avec 8 voix pour (dont 1 procuration) et 1 abstention

Sur les articles LP 28 et LP 29

Les articles LP 28 et LP 29 ne suscitent pas de discussions.

Sur l'article LP 30

M^{me} Élise Vanaa : On parle de la visite des agents du service du tourisme. Quelle est la périodicité de ces visites, s'il y a visite ?

M^{me} Nicole Bouteau : On n'a pas organisé encore le planning. Sachez qu'au budget 2018, dans la perspective de la mise en œuvre de cette loi, le budget de déplacement du Service du tourisme a été également largement augmenté. Il a même été multiplié par deux pour leur permettre d'aller à la rencontre et de faire le travail de proximité, d'information et d'accompagnement des pensions de famille plus particulièrement.

Sur les articles LP 31 à LP 35

Les articles LP 31 à LP 35 ne suscitent pas de discussions.

Sur l'article LP 36

M. Jacqui Drollet : *E tū'ati teie anira'a tā'u i terā tā'u i ani a'e nei nō te mau hōtēra 'e te mau fāri'ira'a manihini e 'ore e fāri'i 'ia haerehia e hi'opo'a. Mai te peu 'ua tauturuhia rātou, e fa'aho'ihia ānei te tauturu ?*

M^{me} Vaite Hauata : En fait, quand on attribue une aide à une pension de famille, ce n'est pas versé en une seule fois. En général, il y a deux ou trois tranches. Lors du versement de la première tranche, la pension de famille doit justifier les travaux avec des factures. Si il n'y a pas de justification, non seulement il n'y a pas de versement de la deuxième tranche mais il devra rembourser la première tranche.

M. Jacqui Drollet : *'O vai teie ta'ata ?'Ua hitimāhuta ri'i au.*

M^{me} Nicole Bouteau : Oui, excusez-nous. Vaite est arrivée avec un petit peu de retard parce que vous savez que nous avons eu un dramatique incident hier avec le décès d'une des tortues du Jardin botanique. C'est Vaite qui assure l'intérim de la direction du Service du tourisme en l'absence de Bruno Jordan.

Sur les articles LP 37 à LP 47

Les articles LP 37 à LP 47 ne suscitent pas de discussions.

Vote sur les articles LP 28 à LP 47 et sur l'ensemble du projet de loi du pays
Adoptés à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 1 procuration)



L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 11 h 47.

*La présidente
de la commission*

Sylvana PUHETINI